

## **PROJET DE REDEVELOPPEMENT RESIDENTIEL - MIRELIS**

**Questions de la commission adressées au promoteur**

**Par courriel, le 10 décembre 2012**

**a/s : M. Claude Provencher, Provencher Roy architectes**

**cc :**

**M. Solly Karkoukly, Les Investissements Mirelis Ltée**

**M. Patrice Leroy, Provencher Roy + Associés, Architectes**

13. Vous avez précisé que les stationnements pour vélos en sous-sol sont prévus pour les occupants des condos privés. Le projet prévoit-il un emplacement spécifique pour le stationnement des vélos ou sont-ils localisés à même les stationnements pour véhicule ? Dans l'éventualité où un espace spécifique serait prévu pour stationner les vélos en sous-sol, les résidents des logements sociaux et ceux des logements privés qui n'auraient pas de véhicule pourraient-ils y avoir accès ?
14. Outre l'emplacement prévu au sous-sol pour les bacs de déchets et de matières recyclables, avez-vous prévu un emplacement pour les matières compostables ? Les logements sociaux, comme les logements privés, auront-ils accès à ces équipements prévus en sous-sol ? Quels sont les dispositifs prévus dans les appartements et sur les étages pour la collecte des déchets, des matières recyclables et des matières compostables ? Ces mesures s'appliquent-elles aussi bien pour les logements sociaux que pour les logements privés ?
15. Quelle est la superficie totale des 56 unités de logements sociaux ? Quelle est la superficie totale des logements privés ? (hors parties communes).
16. Quel serait le calendrier de réalisation du projet suite à son approbation ?